

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le huit septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 31 août 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Iréna BARDINET, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU), Henri-Pierre BABEAU (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Mathieu BÉRARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Mathieu POUGNAND (Pouvoir donné à Valérie MARSAULT) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absent : Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Anne FERRER

OBJET : Acquisition de la propriété bâtie Grand'Rue

Le Maire expose,

La commune d'Échiré est propriétaire des parcelles cadastrées section AI n°379-49, sise Grand'Rue à Échiré. Sur ces parcelles se trouvent respectivement 3 locaux professionnels actuellement en location et accueillant un salon de coiffure, un institut de beauté, une onglerie, et l'espace socioculturel Lionel Bénier composé de la maison des associations et d'une médiathèque.

L'achat de la parcelle bâtie cadastrée section AI n°40, d'une superficie totale de 200 m², sise Grand'Rue à Échiré viendrait compléter l'espace Lionel Bénier cité précédemment (parcelle AI n°49). De nouveaux services et associations pourraient être accueillis en ces lieux. Ce projet permettrait également de créer une liaison douce entre le parking à l'ouest de la parcelle AI n°49 et le chemin du Marais en passant par la petite cour de la parcelle AI n°40.

Cette acquisition permettrait aussi de réaliser une continuité d'équipements entre le bourg et le futur atelier/magasin de vélo, guinguette et location de canoë situé chemin du marais.

Le service des Domaines ne fournit pas d'évaluation pour les biens acquis jusqu'à 180 000 euros.

Vu l'accord des parties sur les conditions et modalités de cession de la parcelle concernée,

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle bâtie sise Grand'Rue à Echiré, cadastrée section AI n°40 d'une superficie de 200 m², pour le prix de 180 000 € HT aux consorts TIMORES ;
- de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature des documents nécessaires à cette acquisition et de l'acte authentique de vente rédigé par Me Edouard MARTIN, notaire commun aux deux parties, de l'office notarial sis 27 place de l'Église à Echiré (79410).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 8 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Anne FERRER

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 13 SEP. 2023
Notifié ou publié le : 13 SEP. 2023